

LYCEE FRANÇAIS « LE CONCORDE »

BP 134 MALABO

- GUINEE EQUATORIALE -

Téléphone : 00 240 333 09 29 12 / 00 240 222 19 82 50

Courriel : ecolefrance-malabo@guineanet.net

Site internet : www.ecolefrancaisedemalabo.org



Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'établissement du 9 octobre 2014

Présents :

Membres avec voix délibérative

Administration :

Monsieur François BARATEAU, Ambassadeur de France

Monsieur Pierre GUENAI, Proviseur

Monsieur Guy-Charles ZIRIGNON, Directeur Administratif et financier

Monsieur Jean-Sébastien BAILLEUL, Coordonnateur primaire

Madame Tatiana OBINEL, Conseillère Principale d'Education

Représentants des personnels :

Monsieur David-LOFFREDA, enseignant second degré

Madame Frédérique MACKOWIAK, enseignante élémentaire

Monsieur James SOGLI, enseignant élémentaire

Madame Charlotte SAMEN, enseignante maternelle

Monsieur MBALA Fabien, adjoint administratif

Représentants des parents et des élèves :

Monsieur Jean VIGNON, parent

Monsieur Roland BULTEAU, parent

Madame Christiane NTOLO KOUNA, parent

Monsieur José AYINGONO, élève

Madame Diana-Lita HINESTROSA, élève

Membres avec voix consultative

Monsieur Jean-François BONNET, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle

Monsieur NDONG AYONG, Président du Comité de Gestion

Madame Marta DOUGAN, Vice-Présidente du Comité de Gestion, excusée

Accueil - présentation

Mot de bienvenue pour le premier conseil d'établissement de l'année.

L'école française « Le Concorde » devient le Lycée Français « Le Concorde » par décret du Journal Officiel n°0158 du 10 juillet 2014.

Présentation des membres, 15 personnes avec voix délibératives, 3 membres avec voix consultatives, quorum à 8 membres (cf. liste d'émargement)

Désignation du secrétariat de séance : Mme Mackowiak – professeure

Règlement Intérieur du Conseil d'Établissement

Connaissance, questions, vote.

Adoption à l'unanimité : 15 voix / 15

Procès-verbal du dernier conseil d'établissement du 2/07/2014

Connaissance, questions, vote.

Adoption à l'unanimité : 15 voix / 15

Attribution des sièges au Conseil de discipline et au Conseil du second degré

Conseil de discipline,

Conseil du second degré qui traite des questions spécifiques du second degré que la direction s'engage à réunir avant chaque CE.

Les parties se concerteront en fin de séance pour proposer les candidats.

Règlement Intérieur de l'établissement

Cf. propositions ci-jointes.
regroupement des paragraphes concernant l'accès à l'établissement.
Adoption à l'unanimité : 15 voix/15

Carte des emplois pour 2015-2016

D'une part :
Prévision des effectifs au secondaire : 2 classes de 5^o et 2 classes 6^o (cf. tableau 1)
Heures d'enseignement pour faire fonctionner l'établissement (DGH / cf. tableau 2)
Les postes nécessaires : ETP supérieur ou égal à 2
Question de la création d'un poste de professeur résident de Lettres dans le secondaire.

Avec la montée des effectifs de Petite Section, une prévision de 471 élèves pour la rentrée 2015 et la nécessité de prévoir un enseignant supplémentaire en primaire.

Pour le budget 2015, l'intégration des nouveaux résidents recrutés pour la rentrée 2014 et le recrutement des personnels nécessaires au fonctionnement du nouvel bâtiment, représentera, selon les premières estimations, un pourcentage de la masse salariale de 78 %.
La norme n'admet pas un pourcentage supérieur à 70 %, il sera donc certainement nécessaire de réfléchir à de nouvelles augmentations des frais de scolarité.

Le comité de gestion mesure l'impact financier sur les frais de scolarité avec réticence : « les deux années précédentes ont déjà vu des augmentations d'écologie conséquentes (5 % en 2012-2013 et 9 % en 2013-2014). »

M. Bulteau : « Les frais de scolarité n'ont subi aucune augmentation durant de nombreuses années jusqu'en 2012-2013. Par conséquent, même si l'établissement ne demande pas la création d'un poste résident pour 2015-2016, les frais de scolarité devront augmenter de façon notable pour rattraper les années de stagnation. »

M. Loffreda : « Pourquoi ne pas interroger directement les familles sur la hauteur de l'augmentation ? »
→ Le Comité de gestion a été élu par l'Assemblée Générale des parents d'élèves.

M. Loffreda pose la question de la gestion salariale dans l'établissement :
→ Monsieur Guénais explique que le Conseil d'établissement n'est pas habilité pour résoudre les problèmes salariaux. Il propose aux représentants du personnel d'exprimer leurs demandes sous la forme d'une motion qui pourra être jointe au Procès-verbal de la réunion après lecture à l'assemblée. Il explique que les questions salariales seront traitées dans le cadre de la commission « dialogue social » qui a été créée l'année scolaire précédente.

Mme Ntolo Nkouna : Est-ce possible de valoriser ces enseignants locaux à profil particulier ?
→ La direction rappelle la nécessité d'une commission « dialogue social » comme le recommande l'AEFE. Le Conseil d'Établissement ne peut débattre de ce type de problème complexe.

M. Sogli : Les enseignants sous contrat local en élémentaire demandent plus de considération.
→ La direction : « le comité de gestion ainsi que l'ensemble du personnel administratif s'est fortement impliqué dans les nombreuses et coûteuses procédures d'aide au retour sur leur poste pour les trois enseignants bloqués sur leur lieu de vacances par la fermeture des frontières en début d'année. Ce qui montre un intérêt soutenu pour ces enseignants sans distinction de statut malgré le coût induit. »
→ Le comité de gestion : Il n'y a pas de différence de considération entre les contrats locaux et résidents même si leur revenu n'est pas le même. Ce n'est pas facile de proposer des augmentations. Le Comité de Gestion doit affiner son budget pour présenter des demandes d'augmentation à la prochaine Assemblée Générale des parents d'élèves.
→ Mme Ntolo Nkouna: Pourquoi cette différence de revenu entre les différents contrats ?
Réponse de la direction : cette différence est lié à l'ancienneté dans le poste, dans la fonction ainsi qu'aux diplômes.
→ M. Bulteau : Le calcul devra être fait de la revalorisation des salaires en lien avec le coût de la vie.

M. Sogli souligne que les contrats locaux administratifs sont sur une grille de salaire différente de celle des enseignants locaux.

M. Loffreda : Les enseignants en contrat local demandent un revenu fixe annuel (nombre d'heures de service assuré).

→ La direction : c'est à ajouter à la motion.

→ M. Ayingono

L'augmentation des frais de scolarité ne pourra pas être trop forte : un établissement concurrent s'installe dans la ville avec une offre ciblant des familles équato-guinéennes telles que celles qui confient leurs enfants au Lycée Français.

Le Comité de gestion souligne que le vote est trop anticipé.

→ La direction : la demande de création est à transmettre à l'AEFE pour le 13/10/2014

→ M. Bonnet : La qualité a un coût.

→ La direction : En l'absence d'une augmentation des frais de scolarité supérieure à 5 %, la création de poste n'est pas sereinement envisageable.

→ M. l'Ambassadeur: Si la question des frais de scolarité est un frein (décision mis au vote lors de l'AG), est-il possible d'anticiper sur cette décision en demandant une création de poste quitte à revenir sur cette décision en cas de difficulté lors de l'AG ?

→ M. Guénais remarque que l'établissement ne met pas en danger la qualité des enseignements en prenant une pause dans le recrutement des résidents et souligne que celui-ci se fait au détriment du recrutement des locaux.

→ Mme Mackowiak : Si une revalorisation des salaires des enseignants locaux et un rattrapage sur le coût de la vie sont une nécessité, une forte augmentation des frais de scolarité est alors de toute façon incontournable.

M. Loffreda : Face à la concurrence d'un nouvel établissement à Malabo, l'enseignement dans le secondaire au Lycée Français est une plus-value forte, c'est donc dans le secondaire qu'il faut recruter un nouveau résident.

→ M. Guénais : Le recrutement d'un enseignant résident en primaire serait également pertinent car le recrutement d'un contrat local non-formé est complexe et nécessite un plus fort investissement interne en terme de conseil et d'accompagnement que pour un enseignant du secondaire.

Mme Hinestrosa remarque que le nombre d'enseignants titulaires du ministère français dans le secondaire est déjà élevé.

Vote pour la non-crédation d'un poste de résident pour la rentrée 2015 : 10 voix pour la non-crédation /15

Bilan rentrée

Commandes de fournitures pour un totale de **56 000 000 CFA**

Effectifs au 25/09/2014

Maternelle 142 (24 élèves par classe)	Élémentaire 181 (23élèves/classe)	Collège 83 élèves/classe	(21	Lycée 17
Soit un total de 423 au 4/10/2014 (pour une estimation de juin 2014 à 438 élèves)				
Dont	11,82 % de français	58,63% guinéens	d'équato-	Et 29,55 % de nationalité « tiers »

Structures

Outre le manque d'espace et d'enseignants, le choix de scinder les CE2 en 2 groupes

Pour les cours « double », lors des réunions de rentrée, beaucoup de questions et d'inquiétude des parents qui ont l'impression d'une perte de qualité pédagogique. Il a fallu beaucoup de persuasion pour les convaincre que cette organisation a de nombreux avantages sur le plan pédagogique...

Personnels pédagogiques et administratifs

Enseignants : recrutement conforme aux prévisions et à la carte de juin.

Recrutement d'un assistant comptable et d'une Conseillère Principale d'Education.

Difficultés liées à la fermeture des frontières pour deux enseignants qui ont pris leur poste le 1^o octobre avec 1 mois de décalage.

La direction remercie l'aide apportée par les services consulaires de l'Ambassade de France à Malabo et le Comité de gestion qui a permis aux personnels concernés de faire face aux difficultés personnelles générées par les mesures administratives de fermeture des frontières.

Délai commandes de rentrée

La direction : les fournitures sont arrivées tardivement via le container. Les commandes définitives ont cependant été validées dès la mi- mai 2014.

Un avantage à ce retard malheureux : les aides étaient nombreuses pour décharger le conteneur.

Actions en cours liées au Projet d'établissement

Maîtrise des langues

Dédoublage des cours d'espagnol au collège (niveaux 5^o et 6^o) → objectifs : littérature espagnole et maîtrise de l'écrit.

Renforcement en anglais → objectif : certifications Cambridge

Maîtrise de l'oral → Activités : Atelier théâtre au collège, festival de l'oral durant la semaine de la francophonie.

Cohérence des enseignements

Équilibre par niveau du primaire d'un enseignant chevronné et d'un enseignant moins expérimenté avec des progressions harmonisées.

Encadrement par des « conseillères pédagogiques » déchargées une journée : Mme Dumonteuil et Mme Mackowiak.

Gestion de l'hétérogénéité.

→ Activités pédagogiques complémentaires réservées aux élèves qui rencontrent des difficultés (dont difficultés en langue espagnole).

→ Groupe de soutien pour les enfants de l'élémentaire non francophone (2 fois 45' par semaine)

→ Aide aux devoirs gratuite pour les collégiens.

→ Enseignement de l'espagnol : dédoublement des cours en sixième et en cinquième pour répondre aux besoins spécifiques des hispanophones et non-hispanophones.

Projet immobilier

> Le nouveau bâtiment accueillera 19 salles de classe supplémentaires.

> Fin des travaux deuxième tranche prévue pour juin 2015

> Le chantier est maintenant suivi par l'entreprise VERITAS ce qui représente un coût de 15 000 000 CFA

L'établissement est à un moment clef du chantier : de nouveaux paramètres interfèrent dans la bonne marche de celui-ci : nécessité imprévue de prendre en charge l'équipement en mobilier de l'établissement ainsi que les faux-plafonds qui ne sont plus dans le cahier des charges.

Question : Pourquoi ces changements financiers ?

→ M. Guénais : l'appel d'offre initial a été remporté par une entreprise chinoise qui n'a pas fourni le contrat correspondant à l'établissement. Les difficultés de communication (liées à la langue, au fonctionnement de l'entreprise prestataire) ne permettent pas d'avoir toutes les réponses à nos interrogations.

L'entreprise demande la date de début des travaux sur le terrain de sport.

M. Bulteau : L'interlocuteur à privilégier est Monsieur Juan Pablo Romero membre du Conseil d'administration de la société ABAYAK, commanditaire des travaux.

M. Guénais souligne la nécessité pour le comité de gestion de se remobiliser pour le suivi du chantier.

Formation continue

Le budget de chaque établissement de la zone AEFÉ est de 1 % de la masse salariale pour financer la formation continue de ses personnels.

La commission s'est réunie fin septembre et a désigné 23 personnes pour 20 stages différents dans différents domaines : de l'expression corporelle en maternelle à la gouvernance des établissements.

Ces stages se dérouleront toute l'année dans différents lieux de la zone Afrique centrale de l'AEFE.

La formation des enseignants en contrat local était assurée par la démultiplication des stages suivis par les collègues résidents. Cette règle a été assouplie pour permettre au plus grand nombre de se former directement.

Homologation du Lycée

Dans la logique de préparation de la rentrée prochaine, la direction a cheminé sur la question de la demande d'homologation de la Seconde pour l'année 2016/2017.

Les effectifs en Seconde :

2014-2015	2015-2016
13 élèves	20 élèves prévus à ce jour (montée des effectifs de 3°)

La difficulté d'organiser un enseignement CNED pour 20 élèves (logique individuelle avec l'enseignement CNED) pousse à l'anticipation.

Un projet d'homologation nous impose un enseignement direct en 2015/2016 ce qui induit l'arrêt du CNED en Seconde dès la rentrée prochaine en septembre 2015.

Cependant un enseignement direct présente plusieurs obstacles :

> Absence de reconnaissance « officielle » de la décision d'orientation

→ Pour les « expatriés » : peu de difficultés, ils auront toujours la possibilité de passer des tests d'admission pour des établissements français à l'étranger. Le retour en France ne posant pas de problème pour les élèves soumis à l'obligation scolaire.

→ Pour les équato-guinéens, l'important est avant tout la réussite au BAC...C'est la qualité de l'enseignement qui prime.

> Il est donc absolument nécessaire de communiquer très rapidement avec les familles de 3° et de préparer une réunion d'orientation.

Projets pédagogiques

> En lien avec l'ICEF

Eco-Carnaval

Accueil d'un chorégraphe pour organiser une présentation chorégraphique durant le défilé.

5 classes dont une du collège réaliseront une œuvre collective sur le thème des grandes personnes.

Bibliothèque

Accueil des classes plusieurs fois dans l'année à la bibliothèque de l'ICEF

> Festival de l'oral (semaine de la francophonie)

> Concours mathématiques en CM2 et 6°.

> Projet théâtre au secondaire

> Cross

> Journée des métiers

> Échanges divers entre classes de cycles différents

Activités péri-scolaires

C'était une demande des parents en AG.

Deux conditions :

- Sérieux des intervenants et du projet (faisabilité)

→ Pour éviter que les dysfonctionnements ne soient associés à l'établissement,

- Gestion financière indépendante et rigoureuse

→ Création d'un compte bancaire indépendant et prise en charge par la nouvelle assistante comptable.

Les activités devraient débiter au plus tard à la reprise du mois de janvier.

La direction souligne :

> L'importance qu'elle donne à l'engagement des enseignants en contrat local dans ce domaine.

> Malgré l'obstacle que représente l'engagement de ces mêmes enseignants dans les cours particuliers donnés aux élèves de l'établissement- même si ces cours particuliers sont une nécessité en regard de leurs revenus.

> La nécessité de faire un choix pour la qualité du service proposé aux familles.

→ M. Sogli rappelle la demande d'augmentation des salaires par les enseignants en contrat local.

Motion

Lecture de la motion ci-jointe par M. Loffreda.

Questions diverses

Les élèves demandent un changement dans le règlement intérieur de l'établissement :

> Permettre aux lycéens d'utiliser leurs téléphones portables durant les récréations.

M. Guénais : le règlement intérieur est le même pour tous y compris pour les enseignants qui n'ont pas le droit non plus d'utiliser leur téléphone durant le temps scolaire. Les élèves, même les lycéens peuvent limiter leur accès aux réseaux sociaux durant leur temps de présence à l'école.

Cette question doit en outre être d'abord traitée avec le professeur principal, débattue avec l'ensemble des élèves avant d'être soumise au Conseil d'Etablissement.

La secrétaire
Frédérique MACKOWIAK

Le Président du Conseil
Pierre GUENAI